



# Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le Ministère de l'Agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

[www.braqueallemand-cfba.com](http://www.braqueallemand-cfba.com)

## **DEMANDE D'INSCRIPTION AU L.O.F. A TITRE INITIAL**

Pour formuler une demande afin d' être enregistré à titre initial au Livre des Origines Français le propriétaire doit :

- Dans un premier temps se renseigner sur la race en question, prendre l'avis d'éleveurs ou de personnes connaissant bien le standard, la morphologie que doit présenter le sujet, et ses traits de caractères,
- Remplir le formulaire existant sur le site de la Société Centrale Canine, qui sera à faire parvenir au club de race, accompagné du règlement demandé par la SCC,
- Remplir les conditions demandées par le Club : le chien doit être Non Porteur de l'EBJ et de VW2, radiographié Dysplasie A ou B et pour la SCC l'enregistrement de l'identification génétique, (joindre copies de l'ensemble des résultats),
- Prendre en compte le fait que le Comité a décidé d'appliquer les mêmes conditions d'âge qu'un TAN soit de 6 à 36 mois maximum le jour du passage, pour accéder à l'épreuve de travail jugée obligatoirement par un examinateur faisant partie du Comité et désigné exclusivement par le Club de Race,
- Noter qu'il a été décidé que cet examen se déroulerait chaque année à l'automne lors de la journée du TROPHEE DES JEUNES regroupant les finalistes des régions, lieu déterminé annuellement,
- Savoir que cette épreuve n'est pas un TAN, que le résultat ne pourra donc pas être annoté sur le pédigrée en cas de réussite, puisque le chien au jour de l'épreuve est toujours NON LOF,
- Avoir obtenu au minimum un Très Bon en exposition nationale ou être estimé du niveau Très Bon par un expert confirmateur. Il est recommandé par le club de race de participer aux épreuves spéciales organisées (Nle, Rgle, SP) par le CFBA afin d'avoir des points de comparaison,
- Fournir le plus possible de renseignements sur les ascendants potentiels,

Il est important de tenir compte dans cette démarche et de noter qu'en cas d'obtention de l'aval du club :

- Le pédigrée délivré ne comportera que le nom du chien en question et qu'aucune autre case ne pourra être remplie. Il conviendra de le signaler aux acquéreurs potentiels de vos chiots qu'aucune cotation ne pourra être accordée et/ou mentionnée avant 3 générations, la grille de cotation prévoyant « pédigrée complet » à partir du niveau 2,
- Si les critères d'âge sont encore réunis, et si le propriétaire le souhaite, le chien pourra toujours participer à un prochain TAN et obtenir sa mention sur le pédigrée, sans pour autant pouvoir obtenir la cotation 2.

**Siège Social : chez Mme Dominique Vessella - Le Vachot - 01320 CHATILLON LA PALUD**

**Tél. 07 89 61 96 72 – e-mail : [d.vessella@orange.fr](mailto:d.vessella@orange.fr)**